



ARRETE

ANNEE 2017 *M.J./MJL/DC/SGM/DSJ/SA/096SGG17*

PORANT NOMINATION DE JUGES CONSULAIRES AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COTONOU

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2016-15 du 04 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Vu** le procès-verbal de déroulement du processus d'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de juges consulaires au tribunal de commerce de Cotonou et de conseillers consulaires à la cour d'appel de commerce de Porto-Novo,

ARRETE:

Article 1^{er}: Sont nommées juges consulaires titulaires et juges consulaires suppléants au tribunal de commerce de Cotonou, les personnes dont les noms suivent :

Titulaires :

- Monsieur AKOUTA François
- Monsieur ASSOGBA F.G. Eric
- Monsieur TOZO K. Cyprien

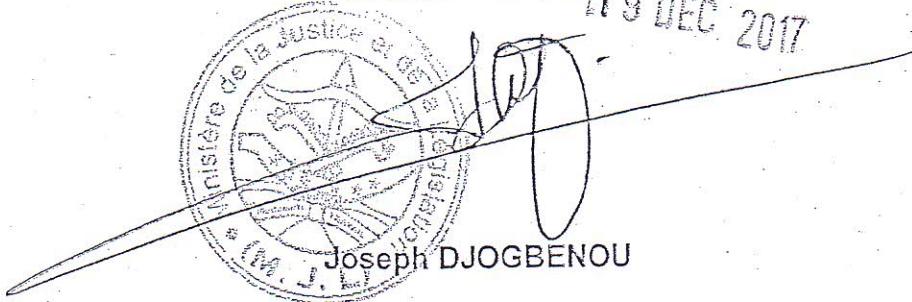
Suppléants

- Madame ADJALLA Biova Chimène
- Monsieur SOGNONNOU Laurent
- Monsieur YEDOMON Maurice

Article 2: Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le

19 DEC 2017



AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MESGPR 2 GS/MJL 2 MEF 2 SGG 4 MIC 1 AUTRES MINISTERES 19
INTERESSES 6 JORB 1.